



## Compte rendu de la CAPL 3 du 21 juin 2019

Préfigurateur des nouvelles règles de gestion, la LOIRE avait prévu la tenue des CAPL en deux temps. Une demi-journée a suffi pour traiter l'ensemble des demandes.

Pendant la période des vœux, ouverte du 17 avril au 10 mai 2019, 84 demandes ont été déposées dont 12 par des agents nouvellement mutés dans le département. L'exercice consistait aussi à régulariser le plus de collègues possibles en position actuelle d'ALD (63) et de prendre en compte les demandes des agents ayant subi des suppressions d'emplois et/ou réorganisations de services.

Les élus FO DGFIP 42 s'offusquent une fois encore des **gels de postes** et du **non-respect des règles d'ancienneté** sous couvert des **nécessités de service**.

Le mouvement ne permet pas de donner une suite favorable aux demandes de tous les agents. **Pourtant, le département est toujours dans un contexte de sous-effectifs :9 postes vacants après mouvement en catégorie B**

La demande de rapprochement d'un agent a été refusée. FO DGFIP 42 a dénoncé la détresse de certains collègues affectés très loin de leur domicile familial et des difficultés personnelles et financières qui en découlent.

Tout ceci nous a conduit à voter contre ce mouvement !!

**Nous restons vigilants**, à votre écoute et à votre disposition.

Les élus FO DGFIP 42